



Valoriser les impacts évités sur le climat grâce au recyclage

Constats:

Recycler l'aluminium permet de :

- ▶ **Économiser 95% d'économie d'énergie** par rapport à l'énergie nécessaire à la production d'aluminium primaire.
- ▶ **Éviter des émissions de CO2** liées à la production d'énergie nécessaire à sa production primaire (variable en fonction du mix énergétique du pays).
- ▶ **Produire un métal avec une empreinte carbone faible** : 1 tonne d'aluminium recyclé à partir de 100% de déchets en fin de vie à une empreinte carbone 20 fois plus faible qu'une tonne produite en Chine.

Empreinte carbone d'une tonne d'aluminium en tonne de CO2/tonne d'aluminium*

Aluminium primaire							Aluminium recyclé**
Chine	Australie	Etats-Unis	Moyen-Orient	Europe	Canada	France	Monde
20	16	13	10	6,7	4,5	4,5	< 1

L'aluminium est un matériau permanent, il se recycle constamment et depuis toujours. Plus il est recyclé, plus son empreinte carbone diminue.

*Emissions calculées de l'extraction jusqu'à la production d'aluminium primaire, émissions directes et indirectes (scopes 1 et 2)

** Recyclé à partir de 100% de déchets de fin de vie

L'importance d'une méthodologie complète :

L'empreinte carbone du recyclage dépend des déchets utilisés:

- Si le déchet provient du process de fabrication : « chutes neuves », son empreinte carbone est égale à l'empreinte carbone de l'aluminium issue de ce process.
- Si le déchet provient de la filière fin de vie (déconstruction, démontage de fenêtres, broyeur automobile, canette usagée, etc.), son empreinte carbone est égale à 0 (normes ISO 14040 et 14044).

Propositions d'Aluminium France:

- **Soutenir l'industrie du recyclage** : en fonction du volume d'aluminium recyclé et des émissions de CO₂ économisées, **attribuer aux usines de recyclage des quotas gratuits de CO₂** du système d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre.
- **Prendre en compte systématiquement les bénéfices du recyclage des déchets dans les méthodologies d'évaluation des performances environnementales** des produits afin d'informer sur les impacts évités liés au recyclage et à la valorisation énergétique en fin de vie du produit ou des matériaux (exemple : module D de la norme NF EN 15804 pour le secteur du bâtiment).
- **Veiller à la transparence des méthodologies** d'évaluation de l'empreinte carbone des différents matériaux.